

FICHE DE POSTE RECRUTEMENT

D'UN/UNE ATER Attaché(e) Temporaire d'Enseignement et de Recherche

| | |
|--|---------------------------------------|
| Statut | ATER |
| Section CNU | 9 ^e section |
| Durée du recrutement | 1 an |
| Début du contrat | 01/09/2023 |
| Localisation | Université Bordeaux Montaigne, PESSAC |
| Composante d'affectation | UFR Humanités/Département des lettres |
| Filière de formation concernée | Licences du département des lettres |
| Laboratoire de Recherche de rattachement | Unité de recherche 24142 PLURIELLES |

Date limite d'envoi des dossiers : Mercredi 10 mai 2023
Envoi des dossiers par voie dématérialisée :
https://extranet.u-bordeaux-montaigne.fr/rita_fo/?num_cg=67&num_form=1

Conditions de recrutement :

Les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (A.T.E.R.) sont régis par le décret n° 88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Obligations de service :

L'ATER recruté(e) aura un contrat comprenant 192h de cours, il/elle participera aux diverses obligations qu'implique son activité d'enseignement : encadrement des étudiants, contrôle des connaissances et examens.

Enseignement et besoins pédagogiques :

L'ATER recruté(e) dispensera principalement des enseignements de langue et littérature françaises du Moyen Âge et du XVI^e siècle. Une bonne compétence en langue médiévale et langue de la Renaissance est attendue (cours de grammaire diachronique et stylistique)

Activité de recherche :

L'activité de recherche de l'ATER recruté(e) concernera la langue et la littérature médiévales ou renaissantes ; elle se poursuivra dans l'Unité de recherche 24142 PLURIELLES